



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Maintien des petites lignes SNCF

Question écrite n° 6457

### Texte de la question

M. Julien Dive interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la réforme du transport ferroviaire et le maintien des petites lignes gérées par la SNCF. Il attire plus particulièrement son attention sur le devenir de la ligne reliant Laon à Hirson, qui est aujourd'hui le principal outil de désenclavement de la Thiérache, territoire rural fragilisé où le taux de chômage est de 15 %. Le rapport rendu par M. Jean-Cyril Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire, dans lequel est préconisée la suppression des petites lignes pour cause de rentabilité, n'a pas manqué d'alerter les usagers comme les élus. Le Gouvernement a tenté de calmer le jeu en annonçant que ce volet du rapport ne serait pas repris dans la réforme à venir, affirmant que cette décision ne serait pas prise à Paris, mais tranchée au niveau des territoires. Il tient à réaffirmer que le rôle de l'État est de maintenir l'égalité sociale sur son sol, cette égalité sociale passant par la mobilité de tous, y compris dans les territoires les plus enclavés. Dès lors, il lui demande de rester attentif aux décisions qui pourront être prises en matière de maintien des petites lignes ferroviaires, essentielles aux populations et territoires trop souvent oubliés par la République.

### Texte de la réponse

L'état préoccupant des petites lignes de la région Hauts-de-France est représentatif du retard d'entretien et de régénération du réseau ferré national, et plus particulièrement des lignes de desserte fine du territoire. Les moyens financiers à mobiliser pour leur remise à niveau s'élèvent à plusieurs milliards d'euros pour les 10 prochaines années à l'échelle nationale, et peuvent être évalués à plus de 500 M€ pour la seule région Hauts-de-France. La ligne Crépy-en-Valois-Laon-Hirson fait partie de ces lignes dont l'état nécessitera des travaux importants. Faute de cela, une fermeture préventive de la circulation pourrait intervenir à l'horizon 2022-2023 entre Laon et Hirson, et à l'horizon 2024 entre Crépy-en-Valois et Laon. Aussi, l'État et la région Hauts-de-France lancent dès 2018 une étude préliminaire qui permettra d'évaluer les conditions de pérennisation de ces deux lignes dont la régénération représente un investissement de plus de 200 M€, dont 55 M€ sur Laon-Hirson. Le Gouvernement, qui a pleinement conscience de l'importance de ces lignes pour la vitalité des territoires traversés, notamment pour les zones rurales souvent défavorisées en matière d'offres de mobilité, s'est engagé à poursuivre les investissements sur ces lignes et est déterminé à accompagner les régions pour assurer leur pérennité. En tout état de cause, les éventuelles évolutions ne pourront en aucun cas intervenir de manière unilatérale et ne pourront s'inscrire que dans un partenariat avec les régions, cofinanceuses des contrats de plan État-région (CPER) et autorités organisatrices des services ferroviaires régionaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Julien Dive](#)

**Circonscription :** Aisne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6457

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Transports](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 mars 2018](#), page 2075

**Réponse publiée au JO le :** [2 octobre 2018](#), page 8898